



## **MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

### **PROJET DE LOI**

autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du Projet d'appui à la gouvernance digitale et aux réformes de l'Etat civil et des identifiants PRODIGY, conclu le 12 octobre 2020 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

### **NOTE DE PRESENTATION**

#### **MESDAMES ET MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES,**

Le Gouvernement a reçu l'appui financier de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un prêt de CENT QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (140 000 000 USD), soit CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLIARDS QUATRE VINGT ONZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE ARIARY (545 091 400 000 MGA) et de Global Financing Facility for Women, Children and Adolescents GFF (Mécanisme de financement Mondial pour les femmes, enfants et adolescents) pour un don de TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (3 000 000 USD), pour appliquer la volonté politique de l'Etat de faire de Madagascar un pays moderne et de mettre en place la digitalisation des services publics pour améliorer la qualité de la relation entre l'Etat et les citoyens.

L'objectif du programme est d'accroître l'accès inclusif à l'identité légale et améliorer la prestation de services dans les secteurs clés.

L'article 3 de la loi n°2014-012 régissant la dette publique et la dette garantie par l'Etat, définit tout engagement direct ou indirect que le Gouvernement contracte en monnaie étrangère comme dette extérieure.

L'article 137, paragraphe II de la Constitution dispose que « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la Loi ».

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Tel est, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'objet du présent projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Antananarivo, le

Le Ministre de l'Economie et des Finances

**RANDRIAMANDRATO Richard James**



**GOUVERNEMENT**  
**DECRET N°2020-1525**

Portant présentation au parlement la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'appui à la gouvernance digitale et aux réformes de l'état civil et des identifiants PRODIGY, conclu le 12 octobre 2020 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT :**

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Vu le décret n°2020- 070 du 29 janvier 2020 modifié et complété par les décrets n°2020-597 du 04 juin 2020 et n°2020-997 du 20 août 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

**DECRETE :**

**Article premier**–Le projet de Loi N°019/2020 du 18 novembre 2020 autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'appui à la gouvernance digitale et aux réformes de l'état civil et des identifiants PRODIGY, conclu le 12 octobre 2020 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un prêt de CENT QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (140 000 000 USD), soit CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLIARDS QUATRE VINGT ONZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE ARIARY (545 091 400 000 MGA) et de Global Financing Facility for Women, Children and Adolescents GFF (Mécanisme de financement Mondial pour les femmes, enfants et adolescents) pour un don de TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (3 000 000 USD), délibéré en Conseil des Ministres le 18 novembre 2020 , annexé au présent Décret et comportant deux (02) articles sera présenté au Parlement.

**Article 2**–Le Ministre de l'Economie et des Finances sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Fait à Antananarivo, le 18 novembre 2020

**Par le Premier Ministre,  
Chef de Gouvernement**

NTSAY Christian

**Le Ministre de l'Economie  
et des Finances**

RANDRIAMANDRATO Richard



## MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

### EXPOSE DES MOTIFS

#### **PROJET DE LOI**

autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du Projet d'appui à la gouvernance digitale et aux réformes de l'Etat civil et des identifiants PRODIGY, conclu le 12 octobre 2020 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

Le Gouvernement a reçu l'appui financier de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un prêt de CENT QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (140 000 000 USD), soit CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLIARDS QUATRE VINGT ONZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE ARIARY (545 091 400 000 MGA) et de Global Financing Facility for Women, Children and Adolescents GFF (Mécanisme de financement Mondial pour les femmes, enfants et adolescents) pour un don de TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (3 000 000 USD), pour appliquer la volonté politique de l'Etat de faire de Madagascar un pays moderne et de mettre en place la digitalisation des services publics pour améliorer la qualité de la relation entre l'Etat et les citoyens.

**OBJECTIF DU PROJET:** accroître l'accès inclusif à l'identité légale et améliorer la prestation de services dans les secteurs clés.

#### **CONDITIONS FINANCIERES DU PRET DE LA BANQUE MONDIALE :**

- Montant : 140 000 000 USD, équivalent à 545 091 400 000 MGA
- Durée totale de remboursement: 29,5 ans dont 10 ans de grâce
- Commission initiale : calculée sur montant du prêt au taux de 0,25%, payable 60 jours au plus tard après la date de mise en vigueur
- Commission d'engagement : calculée sur montant restant à décaisser, au taux de 0,25% payable par semestre à compter de 60 jours après la date de signature de l'accord
- Taux d'intérêt : calculé sur montant du prêt, au taux libor + 1,5%, appliquée pour la durée de vie du projet (actuellement libor 6 mois = 0,25%)

**DATE DE CLOTURE DU PROJET :** 31 décembre 2024

L'article 137, paragraphe II de la Constitution dispose que « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la Loi ».

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances sera chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Tel est, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, l'objet du présent projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Antananarivo, le

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

RANDRIAMANDRATO Richard James



## ***PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE***

---

### **PROJET DE LOI N°019/2020 du 18/11/2020**

autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'appui à la gouvernance digitale et aux réformes de l'état civil et des identifiants PRODIGY, conclu le 12 octobre 2020 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

### **LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

-Vu la Constitution,

-Vu la Décision N° HCC/D du

### **PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article premier** : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du projet d'appui à la gouvernance digitale et aux réformes de l'état civil et des identifiants PRODIGY, conclu le 12 octobre 2020 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour un prêt de CENT QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (140 000 000 USD), soit CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLIARDS QUATRE VINGT ONZE MILLIONS QUATRE CENT MILLE ARIARY (545 091 400 000 MGA) et de Global Financing Facility for Women, Children and Adolescents GFF (Mécanisme de financement Mondial pour les femmes, enfants et adolescents) pour un don de TROIS MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (3 000 000 USD).

**Article 2**-La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Promulguée à Antananarivo, le

Par le Président de la République,

Andry RAJOELINA

Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

NTSAY Christian

Vu pour être annexé au décret n°2020-1525 du 18/11/2020